



Résolution du conseil communal du 28 mai 2019

Le Conseil,

- Entend 1 interpellation du public
- Désigne 2 mandats
- Approuve une convention d'occupation à titre précaire du rez-de-chaussée de l'aile est perpendiculaire, corps de bâti faisant partie de l'abbaye de Forest
- Approuve deux projets de plan d'expropriation sis chemin d'Accès 36
- Approuve la convention de partenariat 2019-2022 avec Infor Jeunes Bruxelles asbl
- Approuve le budget ordinaire et extraordinaire 2019
- Autorise la mise à disposition de 3 douzièmes provisoires pour 2019
- Emet un avis quant à 3 comptes de fabriques d'église
- Prend acte du procès-verbal de vérification de caisse du 4^{ème} trimestre 2018
- Approuve le processus de contrôle interne concernant la fraude à la facturation
- Approuve l'avenant au contrat 2016-2017-2018 dans le cadre de l'ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes au développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
 - le revu pour la fourniture d'une chaudière et accessoires pour la conciergerie de l'école 3
 - la réparation d'une balayeuse RAVO et admet la dépense
 - le remplacement des chaudières et contrôle de l'ensemble des chaudières du bâtiment et admet la dépense
- Approuve l'appel à candidatures au poste de direction de l'école communale Sept Bonniers
- Approuve la convention avec Fost plus
- Entend 4 interpellations de conseillers communaux
- Octroie 3 pensions
- Désigne 86 enseignants
- Nomme 5 enseignants
- Renouvelle la composition de l'organe de gestion de la bibliothèque communale néerlandophone